



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 novembre 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 27 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 17.11.2023 <u>Date d'affichage</u> 17.11.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n°78/2023/CM/SM

Objet : Création d'un poste de rédacteur au tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'un agent communal détenant le grade d'attaché principal, muté dans une autre collectivité, sera remplacé par un fonctionnaire territorial détenant le grade de rédacteur,

Il est demandé de ce fait au conseil municipal de bien vouloir créer un poste de rédacteur à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

